

Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Le 25 mai 2020



Copie à : **Bruno Le Maire**, ministre de l'économie et des finances et **Jean-Baptiste Lemoyne**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Monsieur le Premier Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation de blocage dans laquelle nous nous trouvons face à la Fédération Française de l'Assurance (FFA) en dépit des engagements forts que votre gouvernement a exprimés en faveur de la mise en œuvre d'une solution tripartite entre l'Etat, les assureurs et le secteur des CHRD permettant l'indemnisation des pertes d'exploitation consécutives aux mesures d'interdiction prononcées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Cette question est évidemment essentielle pour la survie immédiate de nos entreprises et la réussite de la reprise prochaine de leurs activités tant les difficultés et les contraintes rencontrées sont importantes. Mais elle l'est aussi sur le long terme pour rechercher et mettre en place, au-delà des contrats qui la prévoient déjà, une couverture d'assurance spécifique et collective qui permette aux CHRD de se prémunir des conséquences économiques désastreuses qui résultent de crises sanitaires majeures.

Malheureusement, depuis le 16 mars dernier, la FFA n'a eu de cesse que de communiquer des informations très éloignées de la réalité vécue par les 230.000 entreprises du secteur des CHRD.

Sa communication et l'attitude de certains de ses membres font même preuve d'une très grande désinvolture vis-à-vis des professionnels, en particulier lorsque la FFA a affirmé qu'aucune couverture d'assurance ne pouvait jouer dans la situation présente et que la majorité de ces membres, et aujourd'hui encore, les plus importants d'entre eux, opposent des refus catégoriques et quasi-généralisés à la prise en charge des pertes d'exploitation pour fermeture administrative alors que les polices la prévoient.

De son côté, l'Etat, lui, a agi, par plusieurs mesures prises depuis le début de la crise (activité partielle, exonération des charges patronales). Les banques ont également agi par la mise en place du dispositif PGE.

Vous le savez, à maintes reprises, nous avons dénoncé l'attitude de la FFA et sollicité l'intervention du gouvernement afin de trouver une solution satisfaisante.

A cette fin, le Ministre de l'Economie et des Finances, début mai, a missionné la BPI afin de réaliser une estimation chiffrée de la perte d'exploitation. L'évaluation de la BPI établie le 11 mai se chiffre entre 7.3 et 9.3 milliards, selon les hypothèses de reprise d'activités.



Ce chiffrage a été naturellement porté à la connaissance du Ministre de l'Economie et des Finances avant le comité interministériel du 14/05/2020 et devait servir de base à la recherche de la solution tripartite que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses semaines. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat avait fait savoir dès le 11 mai que faute d'un accord entre les acteurs de la filière des CHR et les assureurs, la voie législative « *serait une option sérieuse* ».



Malheureusement, aucune avancée n'a été réalisée à ce jour, et nous n'avons eu aucun contact avec la FFA.



Face à cette situation de blocage, face à l'abandon et à la désespérance des professionnels CHR et l'ensemble des acteurs du tourisme qui n'auront d'autre choix que de multiplier les contentieux pour faire respecter leurs droits et de se détourner progressivement des compagnies d'assurances françaises, la seule solution commune et constructive qui puisse être poursuivie dans le respect de tous est celle de la voie législative.

Nous vous remercions de l'attention particulière qui sera portée à notre demande. Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Roland Héguy

Président confédéral



Hervé Becam

Vice-président confédéral

